

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réf : DFA/SIPP/MT/CDVU/DE2010-00840

A Marseille, le 03/03/10

A : organismes de formation du Service Public Régional de Formation Permanente

Objet : Mise en place de la carte « solidarité » au bénéfice des publics jeunes (16-25 ans), stagiaires de la formation professionnelle et accompagnés par les missions locales et MAIO.

Introduction : le Conseil Régional, lors de son Assemblée Plénière du 7 décembre 2009, a souhaité élargir, dans un premier temps à titre expérimental, les bénéficiaires de la carte « solidarité » aux jeunes de 16 à 25 ans, accompagnés par les missions locales et MAIO.

La carte « solidarité » : elle offre 90 % de réduction sur tous les trains régionaux et progressivement sur la plupart des lignes routières régionales. La carte, valable 6 mois, est délivrée gratuitement, après instruction des dossiers par les missions locales et MAIO.

Elle n'a pas vocation à être diffusée de la manière la plus large possible mais bien de répondre à un besoin spécifique. Enfin, elle n'est pas forcément la solution la plus adaptée à tous (pour certains trajets réguliers, un abonnement TER est souvent plus adapté)

(Plus d'informations : <http://www.regionpaca.fr/index.php?id=12097>).

Procédure spécifique aux Organismes de Formation du Service Public Régional de Formation Permanente :

1/L'identification des demandes.

Les organismes de formation identifiant un besoin pour leurs stagiaires (jeunes de 16 à 25 ans) devront :

- Motiver individuellement la demande de cartes
- Orienter ces stagiaires vers leurs missions locales pour instruction du dossier* et constitution de la carte.

2/Durée de l'expérimentation : 6 mois (à réception de cette note)

3 /Suivi de l'expérimentation :

Un suivi sera effectué par le prestataire SNCF qui produira mensuellement des statistiques, par mission locale, sur les demandes de cartes aux services concernés de la Région.

Afin d'avoir un suivi complet sur ces bénéficiaires, il est important que les organismes de formation précisent aux missions locales l'utilisation de la carte :

- **Fréquence** : exceptionnelle, occasionnelle, régulière...
- **Parcours** : domicile - lieu de stage, domicile - lieu de formation, domicile - forum emploi...
- **Motif** : action précise, besoins occasionnels prévus, période de stage, recherche emploi...

* le dossier comporte : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, numéro de tel portable, adresse e-mail, utilisation de la carte (fréquence, parcours) + 1 Photo d'identité récente scannée (au format L3,5 x H4,5 cm, de face et tête nue) ainsi que 2 pièces justificatives : photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité et 1 justificatif de domicile : dernière quittance EDF/Téléphone, dernier avis d'imposition, attestation d'hébergement sur papier libre...